

## L'archidiocèse de Miami porte plainte, à son tour, contre le HHS Mandate

Author : Rédaction RC

Categories : [Americatho](#), [Défense de la vie](#), [En Une](#), [Episcopat](#), [Obamacare vs. catholiques](#), [Points non négociables](#)

Date : 22 octobre 2012



C'est à l'occasion d'une conférence de presse organisée le 19 octobre dernier au Centre pastoral de l'archidiocèse, que Mgr **Thomas Wenski**, archevêque de Miami (Floride), a annoncé qu'il avait déposé une plainte devant les tribunaux fédéraux contre le **HHS Mandate**, une plainte à laquelle se sont associées deux entités catholiques de l'archidiocèse : **Catholic Health Service** et **Catholic Hospice**. Pour l'archevêque de Miami, le **HHS Mandate** viole le **Religious Freedom Restoration Act** de 1993, une loi fédérale interdisant tout dispositif législatif visant à entraver le droit des personnes au libre exercice de leur religion, et il viole également trois clauses du **Premier Amendement** : libre exercice, établissement et liberté de parole. « *Si nous pouvons obtenir l'abrogation le décret [HHS Mandate], nous pourrions maintenir notre liberté de servir en conformité à notre identité catholique et à nos principes catholiques et, par conséquent [cette règle] ne constituera pas un obstacle susceptible de mettre en jeu notre salut personnel* », a déclaré Mgr Wenski. Largement plus de 100 institutions chrétiennes ou animées par des chrétiens ont déjà déposé plainte contre le **HHS Mandate** devant des tribunaux fédéraux.